



DÉPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE CAUMONT

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION TEMPORAIRE N° 36-2025**

Circulation interdite– Réflexion des trois dos d'âne existants pour mise aux normes –  
Rue des 3 Epines et rue de l'église  
du 27/10/2025 au 31/10/2025

**Le Maire de la Commune de CAUMONT,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers,

Considérant la demande de l'entreprise EFFAGE ROUTE, 215 rue Pierre et Marie Curie, BP 28, 76650 PETIT COURONNE, représentée par Monsieur Cédric PEPIN, en date du 13/10/2025,

**ARRETE**

**Article 1 :** En raison de la réfection des trois dos d'âne existant pour mise aux normes, la circulation sera fermée rue des 3 Epines et rue de l'église du 27 octobre au 31 octobre 2025.

**Article 2 :** Une déviation sera mise en place par l'entreprise, rue de Caumont, RD 675 et rue de la Londe.

L'accès aux véhicule riverain sera préservé.

**Article 3 :** L'entreprise devra mettre une signalisation renforcée réglementaire de chantier avant de tout commencer. Elle pourra évoluer en fonction de l'avancement du chantier. La signalisation sera maintenue en parfait état par l'entreprise durant toute la durée du chantier.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Routot
- Services Départemental d'Incendie et de Secours,
- A l'entreprise,

Fait à CAUMONT, le 15 octobre 2025,  
Pour le Maire, Le Maire Adjoint,  
Maria DUFROY

